

# [PROJET D'] APPEL DE GARANTIE DE BONNE FIN À PREMIÈRE DEMANDE

Établissement financier/banque (en-tête de lettre)  
[Lieu/date]

Union européenne  
représentée par le Comité des régions  
Services Conjointes - Direction de la Logistique  
Unité Infrastructures  
rue Belliard 101  
B – 1040 Bruxelles

**Référence: Appel d'offres n° CdR/DL/26/2017**  
**"Installation de systèmes de comptage électriques, énergétiques et volumétriques"**  
**Contrat spécifique no.....**

## ARTICLE PREMIER - DECLARATION SUR LA GARANTIE, LE MONTANT ET L'OBJET

Nous, soussignés [nom et adresse de l'établissement financier ou de la banque] («le garant»), déclarons par la présente que nous émettons en faveur de l'Union européenne, représentée par le Comité des régions (ci-après désigné «le Comité»), une garantie inconditionnelle, irrévocable, indépendante et à première demande, consistant dans l'engagement de verser au Comité une somme équivalente au montant suivant:

[en chiffres: ...] EUR (en toutes lettres: ... EUR)

sur simple demande, afin de garantir le respect des obligations contractuelles substantielles dans le cadre du contrat [n° / désignation précise] (ci-après désigné «le contrat») conclu entre le Comité et [nom et adresse] («le contractant»)

## ARTICLE 2 - EXECUTION DE LA GARANTIE

Si le Comité nous fait savoir que le contractant n'a pas, pour une raison quelconque, satisfait à ses obligations contractuelles substantielle dans le cadre du contrat à la date prévue, nous procéderons, pour le compte du contractant, au versement immédiat jusqu'à concurrence du montant en EUR susmentionné, sans faire valoir d'exception ni d'objection, au compte indiqué par le Comité, dès réception de la première demande écrite présentée par le Comité par lettre recommandée ou par messagerie avec accusé de réception. Nous nous engageons à informer le Comité par écrit dès que le paiement est effectué.

## ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU GARANT

1. Nous renonçons au droit d'exiger l'épuisement des recours préalables envers le contractant et à tout droit de refus de la prestation, de rétention, de non-paiement ou de compensation et nous

renonçons également à faire valoir des droits éventuels que le contractant pourrait avoir vis-à-vis du Comité en vertu du contrat ou en liaison avec ce dernier, ou sur toute autre base.

2. Les obligations qui nous incombent en vertu de la présente garantie ne sont pas affectées par les mesures ou accords éventuels dont le Comité conviendrait avec le contractant et qui concerneraient les obligations de ce dernier en vertu du contrat.
3. Nous nous engageons à informer immédiatement le Comité par écrit (par lettre recommandée ou par messagerie avec avis de réception ou tout moyen équivalent), si une modification est apportée à notre statut juridique, à la structure de notre propriété ou à notre adresse.

#### **ARTICLE 4 – DATE DE L'ENTREE EN VIGUEUR**

La présente garantie entre en vigueur à compter de sa signature.

#### **ARTICLE 5 – DATE DE FIN ET CONDITIONS DE LIBERATION**

1. Nous ne pouvons être libérés des obligations résultant de la présente garantie qu'avec le consentement écrit du Comité.
2. La présente garantie expire lorsque l'original du présent document est renvoyé à nos bureaux par le Comité, par lettre recommandée ou par messagerie avec accusé de réception.
3. La restitution de l'original intervient dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive des prestations conformément aux dispositions définies à l'article I.6.4. du contrat.
4. Après son expiration, la présente garantie est automatiquement réputée nulle et non avenue et aucune demande la concernant, quel qu'en soit le motif, n'est plus recevable.

#### **ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS**

Tout litige relatif à la présente garantie est régi et interprété conformément au droit belge et relève de la juridiction exclusive des tribunaux de Bruxelles.

#### **ARTICLE 7 - CESSION DES DROITS**

Les droits liés à la présente garantie ne peuvent pas être cédés.

Fait à [lieu] , le [date].

\_\_\_\_\_  
[Signature/ Fonction au sein de l'établissement  
financier/de la banque]

[\_\_\_\_\_]\_\_\_\_\_  
[Signature/Fonction au sein de  
l'établissement financier/de la banque]